

FICHE DE POSTE N° 2-2

Direction école à projet pédagogique spécifique innovant

Type d'emploi	Directeur, directrice d' école à projet spécifique innovant
Établissement	École élémentaire 14 classes
Nature du poste	Directeur, directrice d' école
Qualification demandée	Etre inscrit, inscrite sur la LA Etre titulaire du cafipemf serait apprécié pour exercer cette mission
Date de prise de fonction	1er septembre 2025
Organisation du temps de travail	Le directeur ou la directrice de cette école à projet pédagogique spécifique et innovant exerce à temps plein. Son service s'organise dans le cadre de la durée légale du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires. Il/elle est soumis(e) aux obligations de service inscrites dans les textes en vigueur. Il/ elle peut être appelé(e) à participer à des réunions de travail ou à des actions en lien avec ses missions en dehors des horaires scolaires. Afin de lui permettre de mettre en œuvre les objets de l'expérimentation dans les meilleures conditions, l'organisation de son temps de formation obligatoire (18h) pourra être totalement ou en partie consacrée à l'expérimentation. Une inscription sera privilégiée, à sa demande, à des parcours de formation proposés par l'EAFC.
Création du poste	Poste nouvellement créé
Lieu d'exercice	Ecole élémentaire Prisse d'Avennes (14B-15A)
Autorité hiérarchique	Le directeur ou la directrice est placé(e) sous l'autorité de l'inspecteur de circonscription dont dépend l'école d'affectation

DESCRIPTION DES MISSIONS

Missions principales :

En appui notamment des préconisations mentionnées dans la récente évaluation de l'école, le directeur ou la directrice d'école à projet innovant aura pour mission de construire, de piloter et de coordonner l'ensemble des actions liées à la mise en œuvre d'un projet quinquennal pour l'école avec un accent particulier sur le climat scolaire et le bien-être des élèves et des adultes de l'école. Il/elle devra :

1. Conception, coordination et pilotage du projet innovant :

- Construire et finaliser le projet innovant en priorisant le bien-être des élèves et de la communauté éducative en se fondant sur l'analyse des besoins spécifiques de l'école.
- Mettre en place des actions pédagogiques favorisant un climat scolaire positif et bienveillant en développant notamment des axes de travail liés à la construction des compétences sociales et comportementales des élèves.
- Évaluer régulièrement le climat scolaire à travers des indicateurs précis (bien-être des élèves, qualité des relations, sentiments de sécurité, de compétence et d'appartenance).
- Animer des temps d'échanges collectifs sur les pratiques favorisant un environnement scolaire serein.

2. Accompagnement des équipes pédagogiques :

- Agir et travailler en proximité avec l'équipe de circonscription, les formateurs ressources et les experts scientifiques, académiques associés au projet.
- Encourager les pratiques pédagogiques fondées sur la coopération et la bienveillance.
- Développer un programme structuré de compétences socio-comportementales des élèves.
- Organiser des temps de formations ciblées sur la gestion positive des émotions et des conflits.
- Accompagner les enseignants dans la mise en place de pratiques inclusives en renforçant l'accessibilité des savoirs.
- Garantir une progression rigoureuse dans les apprentissages fondamentaux (français et mathématiques) tout au long du parcours scolaire en veillant notamment à la solidité des transitions inter cycles (maternelles/élémentaire, élémentaire/ collège).
- Mettre en cohérence les projets et les pratiques pédagogiques et éducatives en lien avec les attendus et préconisations académiques et nationales.
- S'appuyer sur la spécificité du projet EPS du collège pour asseoir et consolider cette continuité.
- Mettre en place des dispositifs de remédiation d'aides pour les élèves repérés en difficulté en s'appuyant sur l'analyse des résultats aux évaluations nationales.
- Développer des pratiques partagées dans le cadre de la liaison école-collège.

3. Gestion du climat scolaire :

- Concevoir des espaces scolaires apaisants et propices aux apprentissages.
- Optimiser le plan d'actions global contre le harcèlement incluant prévention, formation et protocole d'intervention.
- Instaurer des rituels et des temps dédiés au bien-être.
- Développer les liens inter-degrés au travers de projets collaboratifs centrés sur les compétences sociales et comportementales des élèves

4. Démarche de recherche et de développement professionnel :

- S'appuyer sur des recherches en psychologie et sciences cognitives
- S'engager et enrôler son équipe dans une démarche de développement personnel.
- Mettre en œuvre une démarche scientifique analytique au sein de la communauté éducative permettant d'ajuster les pratiques quotidiennes.

5. Animation de la communauté éducative dans une démarche collective :

- Impliquer les parents et les partenaires dans la démarche de développement du projet.
- Créer des espaces de dialogue entre tous les acteurs.

PROFIL DE COMPÉTENCES

- Etre inscrit/e sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur/directrice d'école.
- Expertise dans le pilotage pédagogique.
- Avoir parfaitement compris les enjeux et les exigences actuelles d'une direction d'école
- Expérience solide dans la gestion d'équipes
- Très bonne connaissance des enjeux et des éléments constitutifs d'un climat scolaire serein et propice à des apprentissages réussis
- Capacités à impulser et à animer une dynamique de développement professionnel et de changement collectifs au sein de l'école.
- Formation en gestion des conflits et médiation serait appréciée.
- Capacité à concevoir et à impulser un nouveau projet d'école transformant les pratiques.
- Maîtrise des outils pédagogiques numériques.

CONTACT

- IEN de la circonscription 14B-15A : ce.ien14b-15a@ac-paris.fr
- A la division des personnels enseignants du 1^{er} degré public : recrutement-specifique1d@ac-paris.fr